

L'assurance-chômage belge face à la crise du COVID 19

EN BREF (30 SECONDES DE LECTURE) :

- Avec la crise du coronavirus, des chercheurs UCLouvain, KU Leuven et UGent interpellent les autorités sur l'**attention indispensable à apporter aux incitations créées par les mesures prises en urgence** (chômage temporaire, etc.)
- Les **mesures** à mettre en œuvre ? Une meilleure **coordination** de ces mesures, une incitation au **partage du travail disponible** ainsi qu'une **mobilité accrue** vers les secteurs actuellement fortement sollicités
- Autre recommandation ? A titre temporaire, une **réduction de la durée d'emploi préalable à l'octroi des allocations de chômage** complet et une **pause** dans la **dégressivité des allocations de chômage**

ETUDE : [HTTPS://WWW.REGARDS-ECONOMIQUES.BE/](https://www.regards-economiques.be/)

CONTACT(S) PRESSE :

Bruno Van Der Linden, professeur à l'Institut de recherche en sciences économiques et sociales de l'UCLouvain : 010 47 34 33, bruno.vanderlinden@uclouvain.be

Muriel Dejemeppe, professeure à l'Institut de recherches économiques et sociales de l'UCLouvain : 010 47 41 00, 0485 657 126, muriel.dejemeppe@uclouvain.be

Face à l'irruption de la crise du COVID 19, les autorités belges ont rapidement agi pour soutenir les entreprises et les travailleurs salariés et indépendants. Il importe en effet de sauver les postes de travail et le savoir-faire par des mesures strictement temporaires. **Une attention accrue aux incitations créées par les dispositions prises en urgence est à présent nécessaire.**

Sans perdre de vue les nombreuses contraintes quotidiennes des uns et les autres, **des chercheurs de l'UCLouvain, de la KU Leuven et de l'UGent, prônent les mesures suivantes :**

- Une **coordination** sans cesse **plus forte des interventions** menées aux divers niveaux de pouvoir en Belgique ;
- Une réflexion accrue sur le **ciblage des bénéficiaires des aides** et sur la capacité à exercer un contrôle des abus ;
- Dans le respect des règles limitant la propagation du virus, **l'incitation**, notamment **financière** à :
 - o un **partage du travail** qui reste disponible (plutôt que l'arrêt complet de l'activité économique);
 - o une **mobilité des travailleurs** disponibles vers des **secteurs fort sollicités** actuellement (mobilité qui sera aussi très probablement nécessaire lors de la sortie progressive du confinement),
- Un **encouragement** des personnes dont les tâches professionnelles sont réduites à se former via des plateformes digitales et le renforcement de l'information à ce sujet.

Malgré les soutiens évoqués ci-dessus, **des salariés seront licenciés** dans les jours et semaines qui viennent ou l'ont déjà été. **Ils ne peuvent être oubliés.** De manière strictement temporaire, il est, dès lors, **recommandé de réduire la durée d'emploi préalable à l'octroi des allocations de chômage complet.**

Comme les perspectives de recrutement sont, pour un temps, fortement amoindries, il y a lieu de **momentanément interrompre le compteur de durée qui détermine l'évolution (dégressive)** dans le temps des **allocations de chômage complet** et la vérification des preuves de recherche d'emploi. De la Suède aux États-Unis se développent des initiatives similaires.

Les services régionaux de l'emploi conservent toute leur importance. Ils doivent notamment dans ce contexte stimuler l'usage d'**outils de formations en ligne.**

Ont participé à cette étude : Bart Cockx (UGent), Muriel Dejemeppe (IRES, UCLouvain), Koen Declercq (KU Leuven) et Bruno Van der Linden (IRES, UCLouvain)

LOUVAIN-LA-NEUVE | BRUXELLES | MONS | TOURNAI | CHARLEROI | NAMUR

Isabelle Decoster, responsable presse UCLouvain +32 486 42 62 20, isabelle.decoster@uclouvain.be

LOUVAIN-LA-NEUVE | BRUXELLES | MONS | TOURNAI | CHARLEROI | NAMUR

Isabelle Decoster, attachée de presse UCLouvain +32 10 47 88 70, +32 486 42 62 20, isabelle.decoster@uclouvain.be
Sébastien Berg, attaché de presse UCLouvain +32 10 47 89 35, +32 473 56 05 64, sebastien.berg@uclouvain.be